



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Conseiller à la formation

Lieu : Montréal

Statut d'emploi : Permanent

Type d'emploi : Temps plein

Secteur d'activité : Transport maritime et opérations portuaires

Salaire : Selon l'expérience

Horaire de travail : 35 heures/semaine

Début : Dès que possible

L'Association des employeurs maritimes (AEM) est responsable du recrutement, de la formation et du déploiement quotidien d'une main-d'œuvre portuaire qualifiée à travers 4 ports de l'Est canadien à savoir les Ports de Montréal, Trois-Rivières/Bécancour, Hamilton et Toronto.

L'AEM a aussi le mandat de négocier et d'administrer les conventions collectives de ses membres, qui incluent les opérateurs de lignes maritimes ainsi que les entreprises d'arrimage. Elle agit également en tant qu'experte-conseil en santé et sécurité auprès des opérateurs de terminaux.

Se rapportant au Chef de service formation, le conseiller à la formation aura comme principal mandat d'assurer le déploiement de stratégies de formation dans l'objectif de fournir une main-d'œuvre qualifiée aux compagnies représentées par l'AEM, au Port de Montréal. La main-d'œuvre qualifiée est composée principalement des débardeurs et de vérificateurs, soit le personnel occupant des postes en lien avec le chargement et déchargement des navires.



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Voici un aperçu des responsabilités, des exigences et compétences recherchées pour le poste de conseiller à la formation :

Description des responsabilités

- Veiller à la gestion quotidienne et au suivi des activités de formation;
- Procéder à l'évaluation des formations;
- Animer les séances de formation;
- Animer les séances d'informations;
- Assurer la mise à jour des plans de cours et des grilles d'évaluations liées à formation;
- Remplir les rapports d'accident de formation et effectuer les suivis qui s'y rapportent;
- Faire passer les tests d'embauche;
- Participer aux rencontres avec les compagnies pour déterminer les besoins de formation;
- Être la personne-ressource auprès des compagnies en ce qui a trait à la formation;
- Tenir les registres de formations à jour;
- Toutes autres tâches connexes.

Exigences du poste

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en lien avec la formation (relations industrielles, ressources humaines ou tout autre domaine pertinent);
- Avoir 1 à 3 ans d'expérience dans le domaine de la formation;
- Avoir une très bonne connaissance de la suite MS Office;
- Posséder un véhicule pour déplacement sur les terminaux ainsi qu'à Montréal.
- Être membre de l'Ordre professionnel (CRHA ou CRIA), un atout.



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Compétences recherchées

- Être proactif;
- Avoir un bon sens de l'initiative;
- Être un bon pédagogue;
- Avoir une bonne capacité d'analyse;
- Avoir un bon esprit d'équipe;
- Être autonome et rigoureux;
- Avoir d'excellentes aptitudes communicationnelles.

En plus d'un milieu de travail stimulant, dans lequel évoluent des gens dynamiques et polyvalents, l'AEM offre à ses employés une gamme complète d'avantages sociaux qui inclue :

- Un régime d'assurance collective qui comprend : une assurance médicament et dentaire, une assurance vie, une assurance invalidité, une assurance voyage et un programme d'aide aux employés;
- Un régime de retraite à cotisations déterminées;
- Un programme Santé et Mieux être au travail.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Les candidats peuvent être soumis à des tests requis par l'employeur.



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Si vous souhaitez soumettre votre candidature, veuillez envoyer votre curriculum vitae à l'attention du soussigné.

Olivier Mentor, CRHA
Conseiller en ressources humaines
omentor@mea.ca

En tant qu'employeur, nous adhérons au principe d'équité en matière d'emploi. Notre politique d'embauche est de recruter et de sélectionner des candidats en fonction de leurs compétences, en vue de choisir la candidate la plus qualifiée pour le poste. L'Association des employeurs maritimes ne pratique aucune discrimination envers les candidats quant à la race, à la couleur, à la religion, au sexe, à l'origine ethnique, à l'incapacité et à tout autre critère précisé dans les lois en vigueur.

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.